

# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

# MAITRISE DES RISQUES LIES AUX ORGANISMES VIVANTS

## 2017



ISTAV SARL - Siège social : 85, avenue Pasteur – 93260 LES LILAS  
Siret 499 838 050 00015 – N° d'agrément formation 11 93 055 9793  
Tél. : 01 43 62 67 82 – Fax : 01 43 63 51 43 - Courriel : [info@istav.fr](mailto:info@istav.fr)

Formation Professionnelle

**VeriSelect**



**CERTIFICATION DE SERVICES**

Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex  
Disponible sur demande

# LE MOT DU CREATEUR

## Jean-Michel MICHAUX

*Tous les spécialistes le disent : nous évoluons vers une économie de la connaissance. C'est une mutation brutale et majeure de notre mode de fonctionnement. Toutes les activités seront concernées. Tous les métiers évolueront et demanderont demain beaucoup plus de technicité. Les entreprises qui refuseront cette évolution disparaîtront car elles n'apporteront plus le service qu'il leur est demandé. Les entreprises qui s'adapteront gagneront des parts de marché.*

*L'activité de maîtrise des populations de nuisibles en est un bon exemple. Le fait que la clientèle demande jour après jour un service de plus grande qualité alors que dans le même temps, de nombreux produits pesticides sont supprimés du marché est de nature à modifier profondément la manière de travailler pour les prestataires. Demain, l'activité passera par une connaissance pointue à la fois de la biologie et du comportement des nuisibles, de la réglementation et des procédés techniques utilisables. Dans toutes les activités professionnelles cette mutation va apparaître.*

*Notre souhait est de vous accompagner dans cette mutation. Par l'expertise que nous avons dans le domaine de la biologie, de la chimie, du droit, nous sommes susceptibles de vous apporter l'information nécessaire qui vous aidera à être plus opérationnel tant par les formations que nous dispensons que par nos activités de conseil. Nos domaines de prédilection sont : la maîtrise des populations de nuisibles, les animaux de compagnie, le nettoyage et la désinfection et enfin, la maîtrise des risques en agroalimentaire et la mise en place des différentes normes existantes.*

## QUI SOMMES NOUS ?

### LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ORGANISMES VIVANTS



L'**ISTAV** est un organisme de conseil et de formation créé en 2007 ayant pour but d'apporter des connaissances sur la faune urbaine et l'hygiène.

Son activité se concentre sur la maîtrise des risques liés aux organismes vivants, qu'elle développe dans ses quatre grands domaines :



**ANIMAUX**  
DE COMPAGNIE



**GESTION**  
DES NUISIBLES



**HYGIÈNE**  
EN AGRO



**RÉGLEMENTATION**  
DES PRODUITS

L'**ISTAV** est une entreprise composée d'une équipe pluridisciplinaire composée de vétérinaires, biologistes, éthologues, juristes, entomologistes et de personnes ayant une expérience dans la lutte contre les nuisibles.

Son équipe pédagogique est dirigée par Monsieur **Jean-Michel MICHAUX**, docteur vétérinaire et enseignant depuis 40 ans à l'École vétérinaire d'Alfort.

### NOS COMPÉTENCES :

- ✓ Biologie et comportement animal
- ✓ Chimie et biologie relative à l'hygiène
- ✓ Réglementation relative aux produits chimiques : biocides, produits phytopharmaceutiques, REACH et CLP
- ✓ Droit de l'environnement et statut des espèces : espèces protégées, espèces nuisibles, animaux de compagnie, animaux d'élevage ; Réglementation des interactions de l'homme avec ces espèces.

## POURQUOI NOUS CHOISIR

- ✓ **UNE REFERENCE PERENNE** : L'ISTAV existe depuis 10 ans ! Au cours de cette décennie, notre organisme, bien que toujours en évolution, a su se construire des bases et des références solides.
- ✓ **UNE TOTALE INDEPENDANCE** : L'ISTAV ne vend pas de produits, ne réalise pas de prestations autres que la formation et le conseil. Grâce à cette indépendance, nous sommes capables de délivrer une expertise fiable et objective de chaque situation qui nous est soumise.
- ✓ **DES FORMATEURS QUALIFIES** : Nos formateurs, biologistes/comportementalistes ou juristes, ont minimum un Master II dans leur domaine de compétence. Le processus de formation interne de nos formateurs les amène à toujours enrichir leurs connaissances et à développer de nouvelles compétences.
- ✓ **UNE OFFRE DE FORMATION VARIEE ET ADAPTEE** : Nous proposons des formations de type standard, mais surtout nous nous adaptons aux besoins réels et aux contraintes de nos clients et développons régulièrement de nouvelles formations en rapport avec ces besoins.
- ✓ **UNE INGENIERIE DES FORMATIONS MAITRISEE** : Menée par un enseignant ayant plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de la pédagogie, la pédagogie de nos formations fait l'objet d'un important processus de décision et d'une constante remise en question.
- ✓ **UNE EXPERTISE DANS LE DOMAINE** : L'équipe de l'ISTAV est composée de spécialistes du domaine de l'animal et du droit. La combinaison de ces compétences apporte la meilleure expertise dans notre domaine.
- ✓ **NOTRE IMPLICATION DANS LE PROCESSUS DE FORMATION** : En relation directe avec les responsables formation des entreprises, nous aidons et conseillons dans la mise en place du plan annuel du formation.

## NOTRE DEMARCHE QUALITE

Depuis Février 2017, l'ISTAV est certifiée par Bureau Veritas à la certification « Veriselect Formation Professionnelle ».

### La qualité des formations de l'ISTAV repose sur :

- ✓ L'information sur l'offre de formation
- ✓ La conception et l'actualisation des formations
- ✓ Le traitement des demandes de formation
- ✓ Qualité des prestations des formations
- ✓ L'organisation des formations
- ✓ Le respect des exigences des organismes financeurs
- ✓ L'amélioration continue des prestations de formation



*L'ISTAV évalue tout au long de l'année la satisfaction de ses clients.  
Votre avis nous intéresse et nous permet sans cesse de nous améliorer.*

*Notre questionnaire de satisfaction est directement disponible sur notre site internet.*

## NOTRE ACTIVITE

### Formation Audit et Accompagnement

L'ISTAV dispense des prestations de formation et de conseil sur ses quatre domaines d'activité :

#### **FORMATION :**

L'ISTAV réalise des formations en INTER entreprises (les participants viennent de différentes entreprises) ou en INTRA entreprise (la formation a lieu dans votre entreprise avec votre personnel) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Certaines de nos formations aboutissent sur l'obtention d'un certificat délivré par l'Etat français, d'autres aboutissent sur la délivrance d'une simple attestation de formation.

L'ISTAV insiste sur **la pédagogie** des enseignements délivrés. Ainsi nous structurons nos formations de manière à ce que les savoirs et savoirs faire de débouchent sur de **réelles compétences techniques directement applicables** dans la réalisation de votre métier.

L'ISTAV propose des **contenus de formation standards**, néanmoins, ces **contenus peuvent être adaptés** en fonction des besoins de nos clients, tant sur le fond que sur la pédagogie. Contactez-nous pour plus de renseignements.

En fonction de votre situation les formations dispensées par l'ISTAV peuvent être **financées** par un organisme financeur, Pôle emploi ou votre compte personnel de formation (CPF). Contactez-nous pour plus de renseignements.

#### **AUDIT ET ACCOMPAGNEMENT :**

En complément de l'activité de formation, l'ISTAV propose des prestations de conseil, d'audit et d'accompagnement dans ses quatre domaines de compétence.

En particulier, nous accompagnons les entreprises ou les organismes publics dans leurs démarches en leur apportant nos conseils ou en réalisant des audits sur les thèmes suivants :

1. Conseil sur la réglementation française et européenne
2. Rédaction de procédures techniques et de plans d'hygiène
3. Audit sur le fonctionnement technique de votre structure
4. Diagnostic et préconisations pour maîtriser les populations de nuisibles dans des collectivités, des industries agroalimentaires, des hôtels ou des locaux d'habitation
5. Accompagnement pour la création d'un élevage d'animaux de compagnie, d'une fourrière...

**ISTAV**

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

# **HYGIENE EN AGROALIMENTAIRE\***

\* Le programme des formations Certibiocide et Certiphyto sont inscrits dans la section  
« Réglementation des produits »

## LES FORMATIONS CERTIFIANTES

# HYGIENE ALIMENTAIRE

## 2 Jours (14h) INTRA – INTER

### MODALITES

**PUBLIC VISE** : Tout professionnel de l'agro-alimentaire industriel et de la restauration commerciale

**PRE-REQUIS** : Aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES** : de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION** : Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

### THEMATIQUES ABORDEES

#### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître les dangers biologiques liés à l'alimentaire
- ✓ Maîtriser la réglementation relative à l'hygiène alimentaire
- ✓ Savoir mettre en place un plan de maitrise sanitaire

#### CONTENU :

- ✓ ALIMENTS ET RISQUES POUR LE CONSOMMATEUR
  - MICROBIOLOGIE DES ALIMENTS
  - DANGERS BIOLOGIQUES DANS L'ALIMENTATION
  - MOYENS DE MAÎTRISE DES DANGERS MICRO-BIOLOGIQUES
- ✓ FONDAMENTAUX DE LA REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE ET NATIONALE (CIBLE RESTAURATION COMMERCIALE)
- ✓ PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE





# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

**HYGIÈNE**  
EN AGRO

## NOS AUTRES THEMATIQUES

*Nous sommes à votre disposition pour faire des formations sur l'ensemble de ces thématiques. Nous composerons avec vous le programme et nous choisirons ensemble les méthodes pédagogiques les mieux adaptées à vos attentes.*

GUIDES DE BONNES PRATIQUES EN HYGIENE  
METHODES HACCP  
NORMES ISO 22000, IFS, BRC, AIB

NETTOYAGE ET DESINFECTION DANS LES CUISINES (OPERATEURS)  
NETTOYAGE ET DESINFECTION EN AGRO-ALIMENTAIRE (PERSONNEL ENCADRANT)

MAITRISE DES POPULATIONS DE NUISIBLES  
EN SUPERMARCHÉ  
EN RESTAURATION ET DANS LES METIERS DE BOUCHE  
EN ELEVAGE

MAITRISE DES INSECTES DES DENREES STOCKEES





**HYGIÈNE  
EN AGRO**

**ISTAV**

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

**NOUVEAUTE 2017**

# **NORMES D'HYGIENE EN AGROALIMENTAIRE ET MAITRISE DES POPULATIONS DE NUISIBLES**

## **1 Jour (7h) INTRA**

### **MODALITES**

**PUBLIC VISE :** Responsable d'usine, Responsable de production, Responsable qualité, chef d'équipe et tout professionnel de la lutte contre les nuisibles souhaitant approfondir ses connaissances sur ce domaine.

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Intra : Contactez l'ISTAV

### **PRINCIPALES THEMATIQUES**

#### **OBJECTIFS :**

- ✓ Appréhender les notions de danger et de risque en agroalimentaire
- ✓ Connaître les principaux textes en vigueur dans le domaine de l'hygiène en agroalimentaire
- ✓ Connaître les normes et les procédures de certification applicables
- ✓ Savoir mettre en place en place les règles et bonnes pratiques d'hygiène dans ce domaine

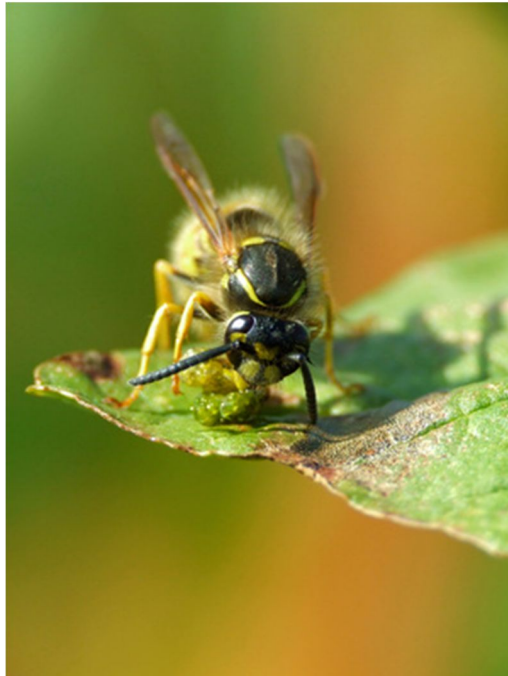
#### **CONTENU :**

- ✓ LES CRITERES DE QUALITE DES ALIMENTS ET LE LIEN AVEC LA MAITRISE DES POPULATIONS DE NUISIBLES
- ✓ LES PRINCIPES DE L'HYGIENE ALIMENTAIRE : PRINCIPAUX TEXTES REGLEMENTAIRES, NOTIONS DE DANGERS ET DE RISQUES, LES ETAPES DE LA FUSEE HYGIENE
- ✓ LES NORMES D'HYGIENE EN AGROALIMENTAIRE : GENERALITES SUR LES NORMES, LA NORME ISO 22 000, LES AUTRES NORMES (IFS, BRC et AIB)

ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

# MAITRISE DES POPULATIONS DE NUISIBLES\*



\* Le programme des formations Certibiocide et Certiphyto sont inscrits dans la section  
« Réglementation des produits »

*Les populations de « nuisibles » créent des nuisances diverses (risques sanitaires dégradation des matières premières ou des produits finaux, dégradation des structures, chute de la réputation...). Dans votre activité, vous souhaitez maîtriser leur présence afin de limiter ces pertes.*

*ISTAV peut vous apporter sa compétence sur les principales espèces d'origine animales ou végétale dans tous les aspects de la vie (hygiène publique (locaux d'habitation, lieux ouverts au public...) agro-alimentaire, élevage, hôtellerie...*

*Pour vous donner les moyens d'agir efficacement et durablement, l'ISTAV préconise la LUTTE INTEGREE associant à l'utilisation de produits pesticides, des méthodes visant à supprimer les voies d'infestation et à réduire considérablement les ressources dont les nuisibles ont besoin pour survivre*

*Cette lutte intégrée nécessite une bonne connaissance de la biologie et du comportement de chaque espèce animale.*



**GESTION**  
DES NUISIBLES



**NOUVEAUTE 2017**

# INSECTICIDES MODE D'EMPLOI

## 1 Jour (7h) INTRA – INTER

### MODALITES

**PUBLIC VISE :** Tout professionnel souhaitant appréhender le fonctionnement des insecticides, l'intérêt et les limites de chaque méthode d'application afin de faire des choix stratégiques, adaptés à chaque situation et nuisible.

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

### PRINCIPALES THEMATIQUES

#### OBJECTIFS :

- ✓ Offrir une connaissance approfondie de la nature chimique des insecticides,
- ✓ Appréhender les différentes méthodes d'utilisation,
- ✓ Mettre en pratique la technique de la pulvérisation.

#### CONTENU :

- ✓ ETUDE DES SUBSTANCES ACTIVES : SUBSTANCES EXISTANTES, MECANISMES D'ACTION ET FREINS A L'UTILISATION
- ✓ METHODES D'APPLICATION ET PRODUITS ADAPTES : LES GELS, LA PULVERISATION, LA NEBULISATION, LA FUMIGATION ET LES AUTRES METHODES
- ✓ TRAVAUX DIRIGES SUR LA PULVERISATION



## GESTION

### DES NUISIBLES

# MAÎTRISE DES POPULATIONS DE NUISIBLES INTER – INTRA

*Le programme de chaque thématique a été conçu pour remplir une journée de 7 heures de formation, afin que le stagiaire reparte avec une connaissance complète de la thématique étudiée. Néanmoins, selon vos besoins et uniquement dans le cadre de formations INTRA, nous pouvons composer avec vous un programme journalier qui regrouperait plusieurs thématiques.*

## MODALITES

**PUBLIC VISE :** Toute personne travaillant dans le secteur de la salubrité et de la gestion des nuisibles

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

## PROGRAMME

### OBJECTIFS :

- ✓ Maîtriser le fonctionnement biologique et comportemental des espèces de nuisibles
- ✓ Comprendre la notion et le fonctionnement d'une infestation par les nuisibles
- ✓ Maîtriser les aspects juridiques du statut de chaque espèce et des méthodes de lutte
- ✓ Connaître les méthodes de lutte efficaces contre les nuisibles
- ✓ Savoir mettre en place une véritable stratégie de lutte

### CONTENU :

- ✓ PROBLEMATIQUE
- ✓ BIOLOGIE
- ✓ DYNAMIQUE DES POPULATIONS
- ✓ ASPECTS JURIDIQUES
- ✓ DIAGNOSTIC
- ✓ MAITRISE DES POPULATIONS PAR LA LUTTE INTEGREE
- ✓ STRATEGIES DE MAITRISE DES POPULATIONS

## THEMATIQUES

### INSECTES

Guepes et frelons

Blattes

Moustiques et phlebotomes

Mouches

Puces

Punaise de lit

Araignées et solifuges

Fourmes

Insectes des denées stockées

### RONGEURS

Rat surmulot

Rat noir

Souris domestique

### OISEAUX

Pigeons

Mouettes et goélands

Etourneaux

Corneilles et corbeaux

### AUTRES

Adventices et desherbage

Serpents

Scorpions

Microorganismes

# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

# REGLEMENTATION DES PRODUITS





*Pour prévenir les risques en termes de santé humaine et de protection de l'environnement, les produits chimiques utilisés en matière d'hygiène (produits phytopharmaceutiques, produits biocides, détergents...) et les aliments font l'objet d'une réglementation de plus en plus astreignante. Il n'est plus possible aux opérateurs de l'ignorer.*

*Les principales thématiques sur lesquelles nous pouvons vous former ou vous accompagner sont :*

- ✓ *Dangers et maîtrise des risques*
- ✓ *Comprendre REACH*
- ✓ *Comprendre le règlement CLP*
- ✓ *Comprendre la nouvelle classification internationale des dangers*
- ✓ *La réglementation européenne des produits biocides*
- ✓ *La Réglementation européenne des produits phytopharmaceutiques*
- ✓ *La réglementation européenne des aliments*
- ✓ *Initiation à la réglementation européenne relative aux produits*
- ✓ *Réglementation biocides*
- ✓ *Règlementation des produits phytopharmaceutiques*



RÈGLEMENTATION  
DES PRODUITS

ISTAV  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## FORMATIONS CERTIFIANTES

# CERTIPHYTO

Certificat individuel pour une bonne utilisation des produits  
phytopharmaceutiques

### MODALITES

**PUBLIC VISE :** Professionnels utilisant, mettant en vente, vendant et délivrant des conseils relatifs à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

**ATTENTION :** Depuis 2016, les modalités du Certiphyto ont changé ! La durée des formations a évolué et un test de validation doit être obligatoirement passé à l'issue de chaque session de formation !

### PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME

#### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître la réglementation et de répondre aux nouvelles exigences du plan Ecophyto II,
- ✓ Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement,
- ✓ Trouver des techniques alternatives complémentaires des techniques chimiques,
- ✓ Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

**ATTENTION :** Est décrite ci une présentation du socle commun des formations Certiphyto. Le programme de chaque catégorie de Certiphyto présente des spécificités décrites par la réglementation. Demandez à l'ISTAV le programme détaillé de chaque catégorie de formation.

#### CONTENU :

- ✓ **DANGERS ET RISQUES DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES :** Connaître la dangerosité des produits et les situations d'expositions - Connaître et différencier les différentes réglementations applicables - Comprendre la nouvelle réglementation sur les dangers des produits.
- ✓ **PREVENTION DANS L'USAGE DES PRODUITS :** Connaître les situations à risques - Approfondir les connaissances sur l'importance du port des Equipements de Protection Individuels (EPI) - Comprendre le droit du travail - Assimiler les dispositions réglementaires et techniques relatives aux conditions de stockage et de transport des produits phytopharmaceutiques - Maîtriser la gestion des déchets et des effluents

**LIMITER LE RECOURS AU PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES :** Descriptions des différentes techniques alternatives - Importance du diagnostic de situation - Lutte intégrée contre les nuisibles



**RÈGLEMENTATION  
DES PRODUITS**



*Nous dispensons l'ensemble des formations Certiphyto existantes et intervenons dans l'ensemble des régions métropolitaines.  
A partir de 2016 commencent les renouvellements des Certiphyto  
N'oubliez pas de vous inscrire au moins 6 mois avant l'expiration de votre premier certiphyto afin de bénéficier des conditions de renouvellement simplifiées !*

**CERTIPHYTO « CONSEIL A L'UTILISATION DES PRODUITS  
PHYTOPHARMACEUTIQUES »**

4 jours avec test

**CERTIPHYTO « MIS EN VENTE ET VENTE DE PRODUITS  
PHYTOPHARMACEUTIQUES »**

3 jours avec test

**CERTIPHYTO « UTILISATION : DECIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE A  
AGREMENT »**

3 jours avec test

**CERTIPHYTO « UTILISATION : DECIDEUR EN ENTREPRISE NON  
SOUMISE A AGREMENT »**

3 jours avec test

**CERTIPHYTO « UTILISATION : OPERATEUR »**

2 jours avec test





RÉGLEMENTATION  
DES PRODUITS

ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

# CERTIBIOCIDE

Certificat individuel pour l'utilisation professionnelle et la  
distribution de certains types de produits biocides  
3 jours – 1 jour si détenteur du Certiphyto

## MODALITES

**PUBLIC VISE :** Toute personne utilisant à titre professionnel ou distribuant certains types de produits biocides

**PRE-REQUIS :** aucun pour le Certibiocide 3 jours – Pour le Certibiocide 1 jour le stagiaire doit disposer d'un Certiphyto ou d'un DAPA en cours de validité.

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

## PRINCIPALES THEMATIQUES

### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître la réglementation relative aux produits biocides,
- ✓ Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement,
- ✓ Trouver des techniques alternatives complémentaires des techniques chimiques,
- ✓ Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

### CONTENU :

- ✓ **PREVENTION DES RISQUES :** Les risques et leur évaluation - Différentes méthodes de prévention des risques
- ✓ **PREVENTION DANS L'USAGE DES PRODUITS :** Informer et former pour la protection de la santé des utilisateurs - Connaître les situations à risques - Présentation des 3 grands groupes de produits biocides
- ✓ **TECHNIQUES ALTERNATIVES : STRATEGIES POUR LIMITER LE RECOURS AUX BIOCIDES :** Notion de lutte intégrée - Cas de mise en pratique des techniques de lutte

# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## ANIMAUX DE COMPAGNIE





**ANIMAUX**  
DE COMPAGNIE

# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## FORMATIONS CERTIFIANTES

# CERTIFICAT DE CAPACITE ANIMAUX DOMESTIQUES

2 Jours (14h) INTER – INTRA

### MODALITES

**PUBLIC VISE** : Activités liées aux animaux de compagnie.

**PRE-REQUIS** : aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES** : de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION** : Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

### PRINCIPALES THEMATIQUES

#### OBJECTIFS :

- ✓ Comprendre le fonctionnement biologique de l'animal de compagnie et ses besoins physiologiques
- ✓ Comprendre les bases de la reproduction et de la sélection génétique
- ✓ Comprendre le comportement animal
- ✓ Connaître la réglementation relative au transport des animaux et les équipements et installations nécessaires

#### CONTENU :

- ✓ REGLEMENTATION
- ✓ PRINCIPES DE COMPORTEMENT
- ✓ ALIMENTATION
- ✓ REPRODUCTION
- ✓ SELECTION DES RACES
- ✓ REGLEMENTATION RELATIVE AU LOGEMENT
- ✓ TRANSPORT DES ANIMAUX
- ✓ SANTE ANIMALE



**ANIMAUX**  
DE COMPAGNIE

# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## HABILITATION POUR LE TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS (TAV) 1 Jour (7h) INTER – INTRA

### MODALITES

**PUBLIC VISE :** Toute personne procédant, dans un but économique, au transport d'animaux vivants pour une distance supérieure à 65km.

**PRE-REQUIS :** aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES :** de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION :** Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

### PRINCIPALES THEMATIQUES

#### OBJECTIFS :

- ✓ Connaître la réglementation relative au transport des animaux vivants ;
- ✓ Connaître les obligations administratives inhérentes à cette activité ;
- ✓ Mesurer la répercussion d'un voyage de courte ou longue durée sur la santé et le bien-être des animaux ;
- ✓ Prendre les précautions nécessaires pour éviter la transmission de maladies entre animaux et entres espèces dont les zoonoses ;
- ✓ Prendre les précautions nécessaires au bien-être des animaux transportés.

#### CONTENU :

- ✓ PRESENTATION DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
- ✓ PRESENTATION DES ELEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES



**ANIMAUX**  
DE COMPAGNIE

# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## ATTESTATION D'APTITUDE 1 Jour (7h) INTER

### MODALITES

**PUBLIC VISE** : Détenteurs de chiens catégorisés.

**PRE-REQUIS** : aucun

**NOMBRE DE STAGIAIRES** : de 5 à 16

**MODALITES D'INSCRIPTION** : Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

### PRINCIPALES THEMATIQUES

#### OBJECTIFS :

- ✓ Comprendre le comportement canin.
- ✓ Améliorer les relations avec votre ou vos chiens.
- ✓ Prévenir les accidents.
- ✓ Connaître les bases de l'éducation canine

#### CONTENU :

- ✓ COMPORTEMENT NORMAL DU CHIEN
- ✓ COMPORTEMENT AGRESSIF DU CHIEN
- ✓ METHODES D'EDUCATION
- ✓ PREVENTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS
- ✓ OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES
- ✓ ASPECTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS
- ✓ L'EDUCATION CANINE EN PRATIQUE







**ANIMAUX**  
DE COMPAGNIE

# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## NOS AUTRES THEMATIQUES

*Nous sommes à votre disposition pour faire des formations sur l'ensemble de ces thématiques. Nous composerons avec vous le programme et nous choisirons ensemble les méthodes pédagogiques les mieux adaptées à vos attentes.*

COMMUNIQUER SUR L'ANIMAL EN VILLE OPTIMISER VOTRE  
COMMUNICATION POUR CHANGER LE COMPORTEMENT DE VOS  
ADMINISTRÉS

FOURRIERE ANIMALE : POUVOIR DE POLICE ET OBLIGATION DU MAIRE  
ORGANISER UNE FOURRIERE ANIMALE

MAÎTRISE DES POPULATIONS DE CHIENS ERRANTS  
MAÎTRISE DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS

ELEVAGE DE CHIENS  
ELEVAGE DE CHATS

COMMERCE DE CHIENS  
COMMERCE DE CHATS





# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

**PROGRAMMES**  
ET INSCRIPTION

## PLANNING DES FORMATIONS INTER 2017

Date	Jours	Semaine	Code
- 07/02/2017	- 1	- 6	- CB1
- 07/03/2017	- 1	- 10	- CB1
- 04/04/2017	- 1	- 14	- CB1
- 26/04/2017	- 1	- 17	- CB1
- 13/06/2017	- 1	- 24	- CB1
- 04/07/2017	- 1	- 27	- CB1
- 05/09/2017	- 1	- 36	- CB1
- 03/10/2017	- 1	- 40	- CB1
- 31/10/2017	- 1	- 44	- CB1
- 05/12/2017	- 1	- 49	- CB1
- 10/01/2017	- 3	- 2	- CB3
- 14/02/2017	- 3	- 7	- CB3
- 14/03/2017	- 3	- 11	- CB3
- 11/04/2017	- 3	- 15	- CB3
- 10/05/2017	- 3	- 19	- CB3
- 20/06/2017	- 3	- 25	- CB3
- 11/07/2017	- 3	- 28	- CB3
- 20/09/2017	- 3	- 38	- CB3
- 10/10/2017	- 3	- 41	- CB3
- 07/11/2017	- 3	- 45	- CB3
- 12/12/2017	- 3	- 50	- CB3
- 29/03/2017	- 2	- 13	- CCAD
- 26/09/2017	- 2	- 39	- CCAD
- 19/12/2017	- 2	- 51	- CCAD
- 12/09/2017	- 4	- 37	- CPC3
- 24/10/2017	- 3	- 43	- CPV3
- 04/01/2017	- 2	- 1	- CPA2
- 08/03/2017	- 2	- 10	- CPA2
- 27/04/2017	- 2	- 17	- CPA2
- 05/07/2017	- 2	- 27	- CPA2
- 06/09/2017	- 2	- 36	- CPA2
- 02/11/2017	- 2	- 44	- CPA2
- 08/02/2017	- 3	- 6	- CPD3
- 05/04/2017	- 3	- 14	- CPD3
- 14/06/2017	- 3	- 24	- CPD3
- 04/10/2017	- 3	- 40	- CPD3

-	06/12/2017	-	3	-	49	-	CPD3
-	15/05/2017	-	8	-	20	-	GRANDE SESSION
-	20/11/2017	-	8	-	47	-	GRANDE SESSION
-	06/01/2017	-	1	-	1	-	CPR1
-	17/01/2017	-	1	-	3	-	CPR1
-	31/01/2017	-	1	-	5	-	CPR1
-	13/02/2017	-	1	-	7	-	CPR1
-	28/02/2017	-	1	-	9	-	CPR1
-	17/03/2017	-	1	-	11	-	CPR1
-	28/03/2017	-	1	-	13	-	CPR1
-	14/04/2017	-	1	-	15	-	CPR1
-	20/04/2017	-	1	-	16	-	CPR1
-	04/05/2017	-	1	-	18	-	CPR1
-	24/05/2017	-	1	-	21	-	CPR1
-	07/06/2017	-	1	-	23	-	CPR1
-	23/06/2017	-	1	-	25	-	CPR1
-	07/07/2017	-	1	-	27	-	CPR1
-	08/09/2017	-	1	-	36	-	CPR1
-	19/09/2017	-	1	-	38	-	CPR1
-	13/10/2017	-	1	-	41	-	CPR1
-	27/10/2017	-	1	-	43	-	CPR1
-	10/11/2017	-	1	-	45	-	CPR1
-	17/11/2017	-	1	-	46	-	CPR1
-	01/12/2017	-	1	-	48	-	CPR1
-	15/12/2017	-	1	-	50	-	CPR1
-	26/01/2017	-	2	-	4	-	CPR2
-	23/03/2017	-	2	-	12	-	CPR2
-	01/06/2017	-	2	-	22	-	CPR2
-	28/09/2017	-	2	-	39	-	CPR2
-	29/11/2017	-	2	-	48	-	CPR2
-	01/03/2017	-	1	-	9	-	HABILITATION TRANSPORT
-	27/06/2017	-	1	-	26	-	HABILITATION TRANSPORT
-	14/11/2017	-	1	-	46	-	HABILITATION TRANSPORT

## EXPLICATION DES CODES FORMATIONS :

CB1 : Certibiocide 1 jour (si détenteur d'un certiphyto)

CB3 : Certibiocide 3 jours (si non détenteur d'un certiphyto)

CCAD : Certificat de Capacité Animaux domestiques

CPC3 : Certiphyto Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

CPV3 : Certiphyto Mise en vente en vente de produits phytopharmaceutiques

CPD3 : Certiphyto Utilisation : Décideur

CPA2 : Certiphyto Utilisation : Opérateur

CPR1 : Renouvellement du Certiphyto sur 1 jour

CPR2 : Renouvellement du Certiphyto sur 2 jours

GRANDE SESSION : 5 jours de formations dédiés à la lutte contre les nuisibles



## EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### PRESTATIONS DE FORMATION

#### 1. **PRESENTATION**

ISTAV est un organisme de formation dont le siège se situe 85, avenue Pasteur – 93260 LES LILAS, et dont la déclaration d'activité est enregistrée auprès du Préfet de la Région Ile de France sous le numéro 11 93 0559793. ISTAV développe, propose et dispense des formations en présentiel et des formations à distance en mode e-learning. ISTAV réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises. Toute prestation fera préalablement l'objet d'une contractualisation dont la formation sera ci-après nommée « Contrat ».

#### 2. **OBJET**

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre d'ISTAV relative à des contrats passés à ISTAV par tout client professionnel ou particulier (ci-après dénommé « Client »). Le fait de signer le contrat implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions. Le fait qu'ISTAV ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente par lui et l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents s'il est un client professionnel.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part de ISTAV lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre ISTAV à ses besoins.

#### 3. **TYPES DE FORMATIONS**

##### a. **Descriptif :**

Les dispositions du présent article concernent la formation en présentiel ou à distance. Elle s'adresse à des apprenants individuels, ou collectifs dans le cas d'une formation sur-mesure. Elle est réalisée en France ou à l'étranger, dans les locaux de l'ISTAV, ceux mis à disposition par ISTAV ou par le Client.

##### b. **Conditions financières :**

Tous les prix sont exprimés en euros. Les prix présentés dans le Catalogue de de prestation sont fermes et définitifs.

Les prix exprimés s'entendent hors taxes ; ils sont éventuellement à majorer du taux de TVA applicable en vigueur. Sauf en cas de formation sur mesure, le règlement du prix de la formation est à effectuer à

l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de l'ISTAV. Toute formation commencée est due dans son intégralité.

Sauf mention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture,
- Le règlement sera effectué par virement postal ou bancaire,
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, ISTAV pourra suspendre tous les contrats en cours et désactiver l'accès au module e-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application de pénalités de retard mensuelles d'un montant égal à une fois les pénalités légales. ISTAV aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client et intérêts qui pourraient être dus à ISTAV.

##### c. **Documents contractuels :**

Le présent article ne concerne pas le cas des formations sur-mesure pour lesquelles un contrat spécifique aura été établi.

Pour chaque inscription, une convention valant contrat est établie selon les textes en vigueur et systématiquement envoyée au Client qui devra la retourner au plus tard 30 jours calendaires après son inscription. Revêtue d'un bon pour accord et de la signature de la personne autorisée, et accompagnée de tous les documents et informations requis. Le contrat est réputé valide à réception par ISTAV de cette convention complète, dûment signée (ci-après dénommée « Contrat ») et entre en vigueur.

Une attestation de participation est adressée au Client après la formation.

##### d. **Remplacement d'un participant :**

ISTAV offre la possibilité à ses clients professionnels de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil, les mêmes besoins en formation et disponible aux dates indiquées. Le remplacement d'un participant est possible jusqu'à la date de clôture de l'inscription ou 15 jours calendaires avant le début de la formation. Au-delà



de cette date, et sauf mention contraire, aucune modification ne pourra être prise en compte.

**e. Annulation à l'initiative du Client :**

Les dates de formation en présentiel sont bloquées de façon ferme. Toute formation peut être annulée ou reportée sans contrepartie par le client au plus tard trois semaines avant le début de la formation. Pour toute annulation survenant moins de trois semaines avant le début de la session de formation, le client s'acquittera du paiement de la moitié (50%) du montant de la formation à l'exception des cas de force majeure.

**f. Annulation à l'initiative de l'ISTAV :**

A l'exception des cas de force majeure, toute session de formation peut être annulée à l'initiative de l'ISTAV, au plus tard trois semaines avant le début de la session de formation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par le Client. Pour l'organisation des sessions de formation INTER entreprises, l'ISTAV se réserve le droit d'annuler la session de formation convenue si le nombre minimum de stagiaires requis pour l'organisation de la session n'est pas atteint. Dans ce cas, l'ISTAV prévient les participants à la session au minimum une semaine avant le début de la session et propose une nouvelle date de session dans les deux mois qui suivent la session annulée.

(...)

**5. RESPONSABILITES DE L'ISTAV ET DU CLIENT**

**a. Responsabilité contractuelle et délictuelle :**

Les dommages de toute nature causés par ISTAV ou le Client sont régis par le droit commun.

**b. Force majeure :**

ISTAV ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux, et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, d'un formateur ou d'un animateur, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications ou des transports de tout type ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'ISTAV.

**6. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

ISTAV a l'exploitation de droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par ISTAV pour assurer les formations demeurent la propriété exclusive de

l'ISTAV. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel inscrit à la formation et engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation en ce compris, tout module de e-learning, sont strictement interdites, et ce, qu'il en soit le procédé ou le support utilisés.

En tout état de cause, ISTAV demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client.

- ISTAV se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans l'Offre ISTAV.

**7. CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie et de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques, ou commerciaux, auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par ISTAV au Client. ISTAV s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

**8. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ISTAV à l'occasion de l'exécution du Contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Bobigny (Seine Saint Denis).

**9. REGLES APPLICABLES :**

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que son personnel stagiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Tout stagiaire devra aussi se conformer aux règles de sécurité du lieu de formation.

(...)

# ISTAV

solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## NOUS TROUVER - NOUS CONTACTER

**Adresse : ISTAV – 85, avenue Pasteur – 93260 LES LILAS**

**Métro ligne 11 : Porte des Lilas ou Mairie des Lilas**

**Plan :**



**Nous contacter :**

**Par téléphone : 01 43 62 67 82**

**Par mail : [info@istav.fr](mailto:info@istav.fr)**